

LES MENTIONS LÉGALES D'UN SITE INTERNET

Le Réseau anti-arnaques incite régulièrement le consommateur à effectuer quelques vérifications avant d'effectuer une commande sur un site marchand, notamment lorsque celui-ci est peu connu :

- Visiter les blogs et forums pour connaître la réputation du site
- Privilégier les sites ayant adhéré à la FEVAD (*Fédération du e-commerce et de la vente à distance*)
- Consulter la rubrique « mentions légales »

Ce troisième point est particulièrement important puisqu'il permet d'identifier le professionnel : la raison sociale du professionnel (*qui peut exploiter une enseigne ou une marque commerciale*), le domicile fiscal (*et non plus seulement une boîte postale ou une adresse internet*), le n° d'immatriculation SIRET, le directeur de la publication et l'hébergeur du site.

La connaissance du numéro SIREN ou SIRET présente l'avantage de pouvoir consulter facilement la partie gratuite du site **INFOGREFFE.FR**. Le consommateur a ainsi accès à des informations stratégiques : la date de création, le cas échéant le chiffre d'affaires et le résultat réalisés.

La publication des mentions légales constitue une mention obligatoire sur un site internet, qu'il propose ou non des ventes en ligne. Son manquement peut être sanctionné par un an d'emprisonnement pour une personne physique et à 375 000 € d'amende pour une personne morale.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex (contact@arnaques-infos.org). Elle alimente la page Facebook du RAA.

Site : www.arnaques-infos.org

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)